

Zeitschrift:	Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural
Herausgeber:	Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)
Band:	90 (1992)
Heft:	6: 75 Jahre GF SVVK = 75 ans GP SSMAF = 75 anni GLP SSCGR
Artikel:	Grüsse aus dem In- und Ausland : Grusswort aus dem Bundeshaus
Autor:	Koller, Arnold / Bourcy, Alain / Schuster, Otmar
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-234835

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

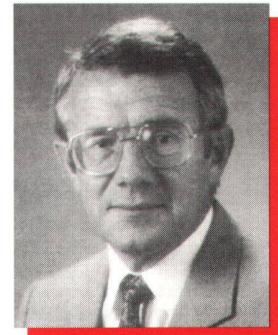
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Grüsse aus dem In- und Ausland



Grusswort aus dem Bundeshaus

Die Gründung der Gruppe der Freierwerbenden des SVVK fällt in die Jahre, in denen der Bund – gestützt auf Artikel 950 des ZGB von 1912 – die technischen Vorschriften für die Ausführung der Grundbuchvermessung vorbereitete.

Der Bund wollte schon damals die Ausführung der Grundbuchvermessungen den Kantonen überlassen. Die grosse Mehrzahl derselben übertrug diese Aufgabe den privaten Grundbuchgeometern. Diese Art der Aufgabenteilung zwischen Bund, Kantonen und Privaten hat sich bis heute sehr gut bewährt. Sie ist im Vermessungswesen nicht mehr wegzudenken.

Wir stehen kurz vor dem Start zur Realisierung der Reform der amtlichen Vermessung. Ihr obliegt eine grosse und bedeutsame neue Aufgabe, nämlich Grundlagen für den Aufbau von Landinformationssystemen zu schaffen. Dies erfordert einen leistungsfähigen Berufsstand der Vermessungsfachleute, innerhalb welchem der Gruppe der Freierwerbenden die Aufgabe der vorschriftsgemässen Ausführung der Arbeiten zufällt.

Es ist vorgesehen, mit den neuen Bundesvorschriften über die amtliche Vermessung mehr Freiheiten bei der Wahl der Arbeitsmethoden zu gewähren. Im Gegenzug soll aber der Wettbewerb erhöht werden. Dies erfordert von der Privatwirtschaft Innovationsfreude, dürfte aber die Motivation und die Befriedigung darüber fördern, etwas volkswirtschaftlich Wertvolles zu schaffen.

Ihr Verband hat bewiesen, dass er dazu beiträgt, den guten Ruf des schweizerischen Vermessungswesens im In- und Ausland zu fördern. Wir werden im Rahmen unserer Möglichkeiten alles unternehmen, um das gute Einvernehmen zwischen Bund, Kantonen und Berufsverbänden weiterzuführen und zu vertiefen.

Ich wünsche Ihnen für die zukünftigen neuen, anspruchsvollen Aufgaben den erforderlichen Elan. Der Erfolg Ihrer Bemühungen kommt nicht nur Ihnen und Ihren Mitarbeitern, sondern schliesslich auch unserem Land zugute.

Bundesrat Arnold Koller
Vorsteher des Eidg. Justiz-
und Polizeidepartementes

La fondation du groupe patronal de la SSMAF remonte aux années durant lesquelles la Confédération, se basant sur l'article 950 du Code civil suisse de 1912, préparait les prescriptions techniques pour l'exécution de la mensuration cadastrale.

Déjà à cette époque-là, la volonté de la Confédération était de confier l'exécution de ces mensurations aux cantons, la plupart de ceux-ci reportant alors cette confiance envers des bureaux privés d'ingénieurs géomètres. Ce mode de répartition des tâches entre Confédération, cantons et privés a largement fait ses preuves jusqu'à ce jour, et il n'entre plus en ligne de compte de le remettre en question.

Nous nous trouvons juste au départ de la réalisation de la réforme de la mensuration officielle. Une nouvelle et grande tâche vous incombe, d'élaborer les bases pour la construction de systèmes d'information du territoire. Ceci exige une organisation professionnelle hautement qualifiée des spécialistes de la mensuration, à l'intérieur de laquelle il revient au groupe patronal d'exécuter les travaux conformément aux prescriptions.

Il est prévu par les nouvelles prescriptions fédérales sur la mensuration officielle d'octroyer une plus grande liberté dans le choix des méthodes de travail. En contrepartie, le concours doit être plus ouvert. Ceci exige de l'économie privée le goût de l'innovation, et devrait promouvoir la motivation et la satisfaction d'accomplir une tâche de grande valeur économique.

Votre association a prouvé qu'elle est capable de promouvoir la bonne réputation de la mensuration suisse dans notre pays comme à l'étranger. Dans la mesure de nos possibilités, nous nous efforcerons de prolonger et d'approfondir la bonne entente entre Confédération, cantons et associations professionnelles.

Je forme le vœu que vous trouviez l'élan nécessaire à l'accomplissement de vos tâches nouvelles et exigeantes. L'aboutissement de vos efforts ne profite finalement pas seulement à vous-même et à vos collaborateurs, mais à notre pays tout entier.

Arnold Koller
conseiller fédéral
chef du département fédéral de justice
et police

La Fondazione del Gruppo Liberi Professionisti della SSCGR risale agli anni in cui la Confederazione, basandosi sull'articolo 950 del CCS, introdotto nel 1912, preparava le prescrizioni tecniche per l'esecuzione della misurazione catastale.

Già allora la Confederazione volle delegare ai Cantoni l'esecuzione della misurazione catastale. La maggioranza dei cantoni affidò la stessa ai geometri privati. Questa ripartizione dei compiti tra Confederazione, Cantoni e privati si è dimostrata valida fino ad oggi, tanto che non è più immaginabile la sua eliminazione.

Siamo prossimi all'inizio della realizzazione della riforma della misurazione ufficiale. Ad essa compete un nuovo grosso e importante compito, quello di creare le basi per creazione di sistemi d'informazione sul territorio. Questo richiede un gruppo professionale di specialisti della misurazione molto competitivo all'interno del quale è delegato al gruppo dei Liberi Professionisti il compito dell'esecuzione dei lavori conforme alle prescrizioni.

Con le nuove prescrizioni federali sulla misurazione ufficiale è previsto di concedere maggiore libertà nella scelta dei metodi di lavoro. Nel contempo deve essere sviluppata la concorrenzialità. Questo richiede dal settore privato spirito innovativo, oltre al quale dovrebbe crescere anche la motivazione e la soddisfazione di creare qualcosa di valido per l'economia del paese.

La vostra associazione ha dimostrato di sapere tenere alta la reputazione della misurazione svizzera nel paese e all'estero. Nel limite delle nostre possibilità faremo di tutto per continuare ed approfondire le buone relazioni tra Confederazione, Cantoni e Associazioni Professionali.

Auguro il necessario nuovo slancio per i futuri e nuovi impegnativi compiti. Il successo per i Vostri sforzi non andrà unicamente a vantaggio vostro e dei Vostri collaboratori ma anche del nostro paese.

Consigliere federale Arnold Koller
direttore del dipartimento federale
di giustizia e polizia

L'Europe des 12 – et la Suisse?

L'Ordre des Géomètres-Experts Français est particulièrement heureux de saluer ses Confrères Suisses à l'occasion du 75ème anniversaire de la Société des Mensurations et Améliorations Foncières.

A la veille de cette véritable révolution qui va amener l'ouverture de toutes les frontières de l'Europe des 12, frontières si apparemment défendues, modelées et remodelées au cours des siècles, souvent dans le sang avec combien de passion et de haine, combien d'héroïsme et de douleur, l'homme arriverait-il à la sagesse de savoir écouter pour comprendre l'autre dans la richesse de sa diversité.

La Suisse au cœur de cette Europe avec tout son passé d'indépendance se doit d'être attentive, et qui mieux que le Géomètre-Expert peut apporter son avis, lui, dont la fonction essentielles est de fixer la «limite».

Hier, nous avons souvent pensé que la mesure était une fin en soi et nous établissions le plan comme l'artiste son œuvre. Aujourd'hui, nous prenons conscience que le Géomètre-Expert a vocation à l'aménagement du territoire, qu'il est un gage, par son indépendance, par sa compétence et par sa responsabilité, de la paix sociale.

Il sait écouter pour entendre les besoins de la collectivité dans nos sociétés si développées qu'elles en deviennent plus fragiles et dans le même temps les aspirations de l'homme dans son individualité.

Le plan graphique d'hier doit devenir aujourd'hui sous forme numérique l'élément de travail de l'aménagement du territoire dans ses données sociales et économiques. Il doit concourir à la sauvegarde de notre planète, ce bien essentiel pour la vie

de chacun, cet espace si riche et si fragile et qui doit requérir tous nos soins puisque c'est cette planète qui nous a vu naître et que c'est là après avoir aimé et souffert que nous dormirons un jour notre dernier sommeil.

L'informatique ayant envahi nos vies et nos demeures, nos cabinets et l'ensemble des structures, il nous faudra demain veiller à garder dans cette numérisation universelle tout l'humanisme de notre art et éviter par là tout le danger d'une dictature potentielle de la machine inerte sur le cerveau humain.

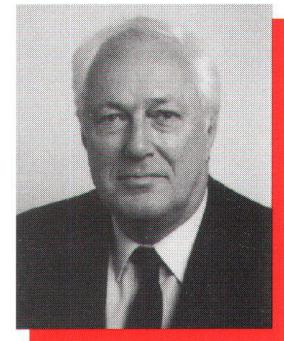
C'est sur ce point que nos organisations professionnelles devront plus que jamais vieller à la moralité, à la compétence et à la responsabilité qui sont la justification de notre existence et de notre action.

Il ne faut pas que cette «concurrence» que la fin de notre siècle voudrait ériger comme une sorte de religion laïque vienne troubler à ce point nos esprits et que nous perdions de vue notre rôle essentiel de conseil.

Il faut dans cette année de jeux olympiques que la compétition ne soit pas sclérosante mais amène chacun à cultiver sa spécificité pour apporter le meilleur de sa diversité.

Il faut que le Géomètre-Expert reste le conseiller, celui qui sait écouter pour utiliser ses connaissances, chaque jour remises en cause dans la formation continue. Il faut que le Géomètre-Expert garde toute sa diversité d'exercice au sein des Cabinets qui par leur structure peuvent répondre aux grands projets d'aménagement comme à la demande de chaque particulier.

Il faut que le dialogue dans sa confidentia-



lité puisse se poursuivre, la machine ne sait pas faire cela.

Notre profession aussi vieille que le monde, reste indispensable à la vie de ce monde, elle doit être exercée par des hommes de qualité, indépendants et responsables.

L'aménagement de la planète, de nos pays, de notre jardin est chose trop précieuse pour être abandonné à des nations strictement commerciales.

L'Ordre des Géomètres-Experts Français est heureux d'apporter au Groupe Patronal de la Société Suisse des Mensurations et Améliorations Foncières son salut fraternel et amical.

Adresse de l'auteur:

Alain Bourcy
Président Honoraire de l'Ordre des Géomètres-Experts

Secrétaire Général du Comité de Liaison des Géomètres Européens
Délégué aux Relations Internationales du Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres-Experts
6, rue Vidie
F-44000 Nantes

Die Schweizer Freierwerbenden werden in Europa gebraucht

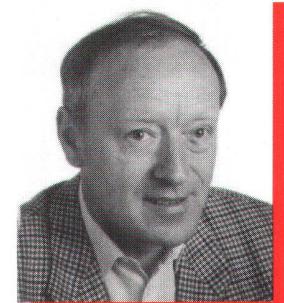
Jüngst förderte eine Umfrage zutage, dass % der Deutschen sich bei der Frage der Entwicklung unseres Staates eine Schweizer Lösung wünschen. Dabei spielt sicherlich mit, dass wir Deutschen im Blick auf die Schweiz das Panorama der Berge und die gute Lebensart vor Augen haben und uns partout kaum vorstellen können, dass man im Ferienland Schweiz auch arbeiten muss. Wir Vermessungsingenieure schauen aber schon seit Jahrzehnten mit Bewunderung auf den Schweizer Grundbuchgeometer, wie er seine Arbeit in Katasterführung und Katastervermessung verrichtet, auf seine Stellung in der Kommune und im Staat.

Es gibt keines der nunmehr 955 BDVI-Mitgliederbüros in Deutschland, welches sich nicht mit mir heute in die Reihe der Gratu-

lanten stellt und der Gruppe der Freierwerbenden im SVVK zum 75-jährigen Jubiläum von Herzen gratuliert und Ihnen eine gute Zukunft wünscht.

Wir Deutschen haben in den letzten zwei Jahren eine dramatische Entwicklung durchgemacht, wie Sie alle wissen. Auch für die öffentlich bestellten Vermessungsingenieure war die Zeit recht dramatisch, denn was niemand vermutet hatte, geschah:

Aus den Reihen des festgefügten, sozialistischen, zentralisierten Vermessungswesens der alten DDR, traten plötzlich eine grosse Zahl von Menschen heraus, die einen Freien Beruf ausüben und ihre eigene Lebensgrundlage schaffen wollen. Sie fanden und finden sich – in kleinen Gruppen – in Vermessungsbüros zusammen,



mit heute schon mit bis zu 30 Mitarbeitern, um den Schutt des alten Systems wegzuräumen.

Es ist für einen Freiberuflerverband wie den unseren eine wunderbare Erfahrung, wenn sich das Ideengut auf diese Weise multipliziert und Kräfte unerhörter Art geweckt werden, die zu einem raschen und ungestümen Wandel zum Guten führen.

Viele werden aufgenommen haben, dass diese Entwicklung nicht ohne Geburtswehen und Schwierigkeiten für uns verlaufen ist und noch verläuft, die Etablisten aus alten und neuen Lagern finden sich zusammen, um das Vordringen des Freien Berufs einzuzgrenzen. Bei diesem Prozess spielt das Schweizer Beispiel immer eine Rolle, von den einen bejubelt und den andern verschmäht.

Wenn auch unser Verband in einer beispiellosen Aktion derzeit mit 320 Mitarbeitern aus West und Ost an der Aufbereitung von Vermögensfragen mitwirkt, bleiben uns so hervorragende und beispielgebende Lösungen wie die RAV verschlossen, obwohl das Kataster dringend danach ruft. Während unter dem alten System das Herausnehmen von Grenzsteinen prämiert wurde, leuchten jetzt die alten Katastergrenzen mit der starken Aus-

strahlungskraft des Eigentums durch die daraufgesetzten neueren Nutzungen hindurch und fordern den Vermessungsingenieur.

Wir hoffen, dass sich die Verstärkung aus den neuen Ländern nachhaltig in Europa auswirkt und dass es uns gelingt, mit Ihnen und den anderen freiberuflichen Freunden in Europa unserer Art von Vermessungswesen Bahn zu brechen.

Wenn man genauer hinsieht, gibt es in Europa in vielen Ländern ein freiberufliches Vermessungswesen, welches sich auf einem hohen Ausbildungsstand befindet und an der Spitze der technologischen Entwicklung marschiert und in seinem lokalen Raum anerkannt ist.

Wir wollen für die Zukunft versuchen, die geistigen Werte dieser Berufs- und Lebensart in Europa darzustellen, weil sie

ein Stück vom besten dieses Kontinents sind:

- die Familie,
- die kleine, dezentrale Menschengruppe,
- die Vertrauensbasis in der Lokalität,
- die Nähe zu den demokratischen Einrichtungen und
- der Wettbewerb.

Deshalb brauchen wir den Schweizer Freiberufler mitten in Europa.

Adresse des Verfassers:
Dr.-Ing. Otmar Schuster
Vorsitzender Bund Deutscher
Vermessingenieur (BDVI)
Löhberg 78
D-4330 Mühlheim/Ruhr

Message du président de la SSMAF au président et aux membres du GP SSMAF

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Persuadé que votre intense activité me fournirait le thème approprié, j'ai donné de bon gré une réponse positive à votre demande d'un message d'anniversaire.

Mais, après que j'eusse jeté sur le papier quelques bribes d'un «discours de cantine», ma réponse m'est apparue quelque peu irréfléchie. Nous nous connaissons trop bien, nous nous pratiquons de trop près pour qu'un tel discours puisse avoir pour vous le moindre intérêt et susciter autre chose que l'ironie.

Pourquoi donc deux associations distinctes, la SSMAF et son GP, me suis-je alors demandé? Pourquoi nos pères, au début de ce siècle, ont-ils jugé nécessaire de constituer une société groupant uniquement les patrons? Pourquoi, dans une profession ne comptant qu'un millier de membres, ne pas laisser à l'organisation faîtière le soin d'assurer la défense des intérêts patronaux?

Voilà, me semble-t-il, des questions que l'on doit se poser lorsque l'on fête les 75 ans d'une association professionnelle.

Laissant à d'autres le soin de chercher une explication historique, je me suis contenté de consulter nos statuts, avec l'espoir d'y trouver une justification pour le présent et l'avenir. J'ai découvert une situation apparemment contradictoire: votre association est à la fois partie intégrante et société indépendante de la SSMAF.

Vous avez reçu d'elle, dont l'un des buts est aussi la défense des intérêts économiques de ses membres, délégation pour traiter «les affaires de tarif et de taxation». Vous possédez des statuts préalablement soumis à l'approbation du comité central SSMAF. Vos membres enfin doivent obligatoirement «faire partie de la SSMAF».

Vous constituez une «société indépendante», disent toutefois nos statuts.

Voilà bien une situation paradoxale, simultanément de filiation et d'autonomie.

Dans un pays constamment menacé de centralisation, cette autonomie peut paraître anachronique. Il n'en est rien. Au contraire, elle est une nécessité, pour l'association faîtière en premier lieu. A défaut, notre mission serait de défendre principalement, non plus les intérêts généraux de la profession, mais les intérêts patronaux. Il ne pourrait guère en être autrement dans une société dont la moitié des membres sont des indépendants et devant l'ampleur des problèmes auxquels ces patrons sont aujourd'hui confrontés. Nous n'aurions guère de disponibilité pour aborder les problèmes d'ordre scientifique, technique, politique, juridique, ou de formation, de déontologie. On a toujours vu, je crois, un indépendant présider aux destinées de la SSMAF. Pourrait-il tenir les rênes de son association avec la sérénité et l'indépendance d'esprit voulues, si vous ne le libériez pas des soucis patronaux? J'en doute fort.

Mais cette autonomie est indispensable aussi pour votre association elle-même, dans ses rapports avec ses interlocuteurs, qu'il s'agisse des représentants des autorités politiques et administratives ou des partenaires sociaux: elle évite toute équivoque et vous donne toute la liberté d'action indispensable.

L'indépendance pourrait être faiblesse. Elle est force, parce qu'elle s'accompagne de la volonté constante de collaborer, de se concerter, d'éviter l'étritesse d'esprit et le sectarisme, parce qu'elle réunit volontairement, dans la poursuite de buts com-



mons, des fonctionnaires, des enseignants, des chercheurs, des employés, des patrons, parce qu'elle permet, et ce n'est pas son moindre atout, de limiter l'emprise et la lourdeur bureaucratiques. Nos pères ont agi avec sagesse. Ils ont jugé nécessaire de déléguer pour être efficaces, de déléguer à un groupe autonome pour pouvoir collaborer sans équivoque et pour créer une solidarité volontaire, mais aussi une saine concurrence. Ont-ils alors prévu un engagement toujours accru des différents organes de chaque association? Certes non, mais ils ont néanmoins permis que perdure le système de milice qui, lui aussi, est une composante essentielle de notre dynamisme.

En un temps où les problèmes prennent de plus en plus une dimension européenne, voire mondiale, je suis heureux, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de pouvoir vous adresser toutes les félicitations et tous les remerciements du Comité Central et des membres de la SSMAF, pour la contribution essentielle de votre association à la construction de l'avenir.

Adresse de l'auteur:
Joseph Frund
Président SSMAF
Chemin du Bois-Gentil
CH-1603 Grandvaux